

## Conditions d'utilisation du compte Twitter @CAJO\_Courses Aller de l'avant : la réglementation des courses de chevaux en Ontario

### Conditions d'utilisation (« conditions ») de @CAJO\_Courses

Veillez prendre note que @CAJO\_Courses ne donnera suite à aucune réponse ni à aucun message direct. Ce compte est conçu exclusivement pour la communication unilatérale. Les présentes conditions pourront être révisées de temps à autre par la CAJO.

Tout contenu ou document publié par l'intermédiaire du compte @CAJO\_Courses (« le contenu ») est fourni à titre informatif seulement. Le contenu ne remplace pas les rapports de courses officiels ni les décisions prises par les responsables de la CAJO.

Toute utilisation du contenu ou des documents publiés sur le compte Twitter de la CAJO ou obtenus par l'intermédiaire du compte Twitter de la CAJO est à vos propres risques. La CAJO ne garantit pas que son fil Twitter ou que le site Twitter fonctionnera de manière ininterrompue ou sans erreur, que les défauts seront corrigés ou que le site Web est exempt de virus ou de tout autre code nuisible. La CAJO ne garantit pas non plus la justesse, l'exactitude, le degré d'actualité, la fiabilité ou la pertinence du contenu de son fil Twitter et ne peut garantir que le contenu est exempt de virus ou de tout autre code nuisible. Veuillez lire attentivement les conditions d'utilisation de Twitter avant d'utiliser cette plateforme.

La CAJO et ses employés, mandataires et entrepreneurs indépendants ne peuvent être tenus responsable des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux, immatériels ou autres qui découlent de quelque façon que ce soit de son compte Twitter ou de son contenu ou qui se rapportent de quelque façon que ce soit à son compte Twitter ou à son contenu. Le fait que @CAJO\_Courses suit un autre compte Twitter ou ajoute un autre compte dans une liste Twitter ne signifie pas que la CAJO adhère à son contenu. De plus, le fait que @CAJO\_Courses partage ou marque un message comme « favori » ne signifie pas que la CAJO adhère au contenu du message ou de ce compte Twitter.

Les membres accrédités des médias peuvent adresser leurs demandes de renseignement au personnel responsable des relations avec les médias en appelant au numéro fourni sur la page « [Pour nous joindre](#) ».

### LA CAJO :

1. examinera les gazouillis et les messages, mais ne fournira aucune réponse, pas plus qu'elle ne modérera les discussions sur son fil Twitter ou dans sa boîte de réception;
2. se réserve le droit de bloquer des utilisateurs, de les mettre en mode silence ou de signaler des messages indésirables à Twitter, c'est-à-dire :
  - des messages racistes, haineux, sexistes, homophobes, diffamatoires, insultants ou mettant en danger la vie d'autrui;
  - des propos agressifs, grossiers, violents, obscènes ou pornographiques;
  - des messages offensants pour une personne ou un organisme, irrespectueux ou méprisants;
  - des commentaires qui ne sont pas envoyés par l'auteur; des messages à des fins publicitaires ou rédigés dans une langue autre que l'anglais ou le français;
  - des messages incompréhensibles ou incompatibles avec les fins de ce compte Twitter;

## Conditions d'utilisation du compte Twitter @CAJO\_Courses

### Aller de l'avant : la réglementation des courses de chevaux en Ontario

- des messages répétitifs ou qui constituent du pollupostage;
- des messages qui enfreignent les droits d'auteur d'un tiers.

#### CONFIDENTIALITÉ

En envoyant des gazouillis ou des messages au compte Twitter de la CAJO, vous consentez à ce que la CAJO recueille vos renseignements personnels. Ces renseignements peuvent être recueillis dans le but d'obtenir des commentaires sur les programmes et les politiques de la CAJO et serviront à évaluer l'opinion du public sur les secteurs réglementés par la CAJO. La CAJO ne divulguera pas ces renseignements sans votre consentement, sauf si la loi l'exige.

Les gazouillis ou les messages dénotant une activité criminelle possible seront transmis aux autorités chargées de l'application des lois.

Le fil Twitter de la CAJO est accessible au public. Vos gazouillis peuvent être lus par le public, selon la façon dont vous configurez vos paramètres de confidentialité. La protection de votre vie privée et la conservation de renseignements sur ce site sont également assujetties aux conditions énoncées dans la Politique de confidentialité de Twitter.

Afin de protéger votre vie privée et celle d'autrui, la CAJO vous recommande de ne pas divulguer les noms, numéros de téléphone ou adresses de courriel de personnes, d'entreprises ou d'employeurs dans vos gazouillis ou vos messages. Les gazouillis qui contiennent des renseignements personnels ou qui nomment une entreprise, un employeur ou une personne en particulier pourraient être retirés.